

DECRET N°2012- 235 DU 13 AOUT 2012

portant radiation du Capitaine de Vaisseau **ALE Ibrahima Amidou** des effectifs des Forces Armées Béninoises.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale et le décret n°2010-593 du 31 décembre 2010 qui l'a modifié et complété ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Chargé de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 juin 2012.

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Le Capitaine de Vaisseau ALE Ibrahima Amidou, incorporé le 26 décembre 1977 et décédé le 24 août 2011, est rayé des effectifs des Forces Armées Béninoises pour cause de décès, le 25 août 2011, après trente trois (33) ans sept (07) mois vingt huit (28) jours de service effectif.

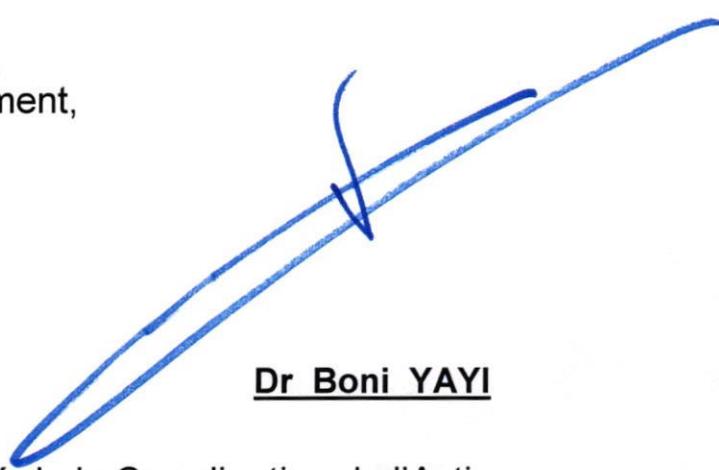
ARTICLE 2 : La pension de réversion des ayants-cause sera liquidée conformément aux textes en vigueur.

ARTICLE 3 : La carte d'identité militaire, le livret sanitaire et ses extraits ainsi que le paquetage de l'intéressé seront reversés aux structures compétentes.

ARTICLE 4 : Le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 août 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
Chargé de la Défense Nationale.



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 PM/CCAGEPPDDDS 4 MEF 4 PR/CAB/MIL 2 – AN 2 – CES 2 - MDN 4 –EMG 2– EMAT 2 – EMFN 2 – EMFA 2 - MEF 2 – DGGN 2- SGG 04 - Autres Ministères 25 - SPD 02- IGE- DEP-INSAE 03- DSIA 02- DGBM- CF-DGTCP-DSDV 08 - DOPA 2 - JORB 01- Dossier intéressé 01- Archives 01- Chrono 01.